

# Règlement 2023 du Critérium Draisienne Des Écoles de Vélo F. S. G. T.

## Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux et de la responsable des épreuves.

La responsable de l'épreuve est : **Sylvie CREUZENET**

## Qualification :

Ce Critérium est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 31 mai 2023, répartis dans la catégorie d'âge suivante :

- **Pucerons G / F né(e) s en 2019**
- **Pucerons G / F né(e) s en 2020**

Ce Critérium se disputera en INDIVIDUEL et n'est pas limité.

**- Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 14 mai 2023 à minuit, et la clôture se fera le 31 mai 2023 à minuit.**

**Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.**

**-Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 15 juin 2023 Il y aura possibilité aussi de s'engager sur place.**

**Tarif d'engagement : Gratuit**

## Matériel :

Tout type de draisienne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisienne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

**Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le concurrent.**

## Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

## Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route.

**Samedi**  
**Jeux d'adresse**  
- 3 parcours

**Dimanche**  
**Route (course direct sprint)**  
- 50 mètres Max

## Épreuve d'adresse :

1) **Principe** : Épreuve individuelle et chronométrée.

**Pas de pénalités.**

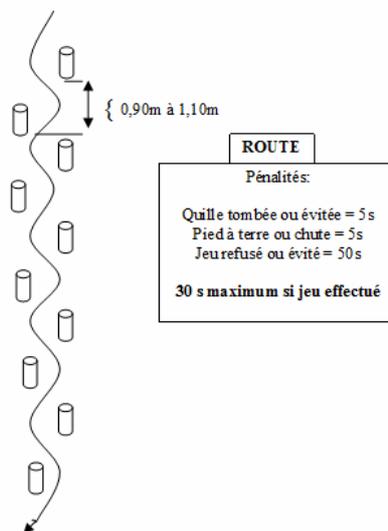
Le temps total réalisé déterminera la place sur la ligne de départ du dimanche.

### • Jeux n° 4 : SLALOM SIMPLE



#### SLALOM SIMPLE

Jeu N° 4

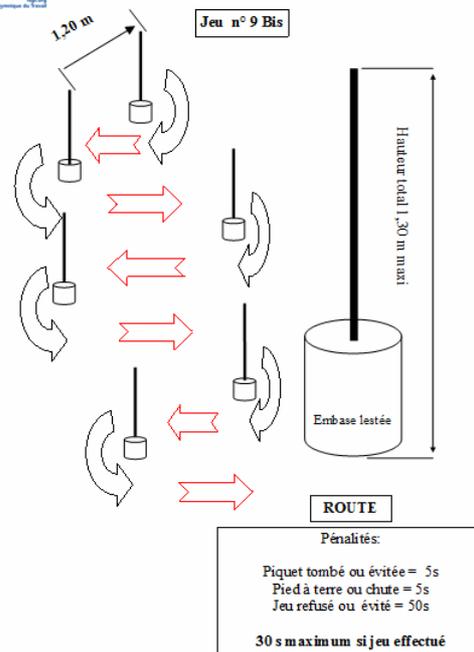


### • Jeux n° 9 bis: SLALOM PIQUETS DECALES



#### SLALOM PIQUETS

Jeu n° 9 Bis

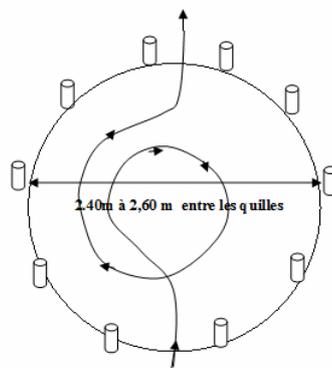


• Jeux n° 23: **PASSAGE DANS LE ROND**



**PASSAGE DANS LE ROND**

Jeu n° 23



**ROUTE**

Pénalités:

- Quille tombée ou évitée = 5s
- Pied à terre ou chute = 5 s
- Erreur de circuit (si fléchage) = 10s
- Jeurefusé ou évité = 50s

**2) Reconnaissance des parcours jeux d'adresse:**

- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les participants et les responsables de chaque équipe. Reconnaissance à pied.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment là.

**Route :**

Épreuve en groupe et par catégorie d'âge garçons/filles sans partie neutralisée.

**Récompense :**

Une médaille à tous les participants et friandises.  
Le samedi après l'épreuve d'adresse il sera servi un goûter.

**Discipline :**

Tout(e) participant (e) engagé (e) sera soumis au respect du règlement du Critérium.  
Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.  
Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants et supporters pendant la durée des épreuves et les réceptions. Tout comportement inadmissible fera que le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs critères de draisienne et/ou aux critères des écoles de vélo.  
Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

## **Classement :**

Le classement s'obtiendra par le classement de l'épreuve route.

## **Réclamation :**

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.  
Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.  
14-16 Rue de Scandicci  
93508 PANTIN CEDEX**

